

Chèque Cadeau

Bresse Val de Saône

Bon de Commande

Coordonnées

Raison Sociale	
Adresse de facturation (Rue/CP/Commune)	
Nom du responsable	
Téléphone (Fixe + Portable)	
Mail	

Commande



	Exemple	Votre Commande
Evénement	Noël	
Nombre de chèques (Valeur faciale 10€)	120	
Nombre de salariés bénéficiaires	12	
Total de Votre Commande	120x10€ = 1200 €	

Règlement et livraison

Règlement	Par chèque à l'ordre de « UCAP-chèque cadeau »
Date de livraison souhaitée*	

***Votre commande sera validée à réception de votre règlement**

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

Par la Signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (cf. annexe au verso) et les accepter sans réserve ainsi que des restrictions d'utilisation par événement URSSAF

UCA BAGE-LE-CHATEL

SALON EMMATIFS
Tél. 03 85 30 40 34
mail: emmanuelle.mon@orange.fr

CAP'MANZIAT (Manziat)

Clémentine MOINE - INFINIMENT ZEN
Tél. 09 86 40 34 40
mail: contact@infinimentzen.com

ACA FEILLENS

Chloé CARRARA - PASSIFLORE
Tél. 03 85 30 05 34
mail: acafeillens01570@gmail.com

UCAP PONT-DE-VAUX

Pauline PEULET - FILOU LAINE
Tél. 03 85 32 33 90
mail: ucappdv.chequecadeau@gmail.com

Conditions générales de Ventes

Article 1 : OBJET

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

Article 2 : FORMATION DU CONTRAT

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial.

Article 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux Bresse-Val de Saône sont valables jusqu'à la date de validité indiquée au recto des chèques cadeaux et utilisables conformément aux conditions d'utilisation disponibles chez les commerçants et artisans participants ou sur www.chequecadeau-bvs.fr. Les chèques cadeaux sont acceptés, par les partenaires dont la liste est communiquée à titre indicatif lors de la livraison des chèques cadeaux ; liste pouvant faire l'objet de modifications à tout moment. Les chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou revente par les bénéficiaires et/ou par le client à un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux. En tout état de cause, les chèques cadeaux ne feront l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit par l'Union Commerciale et Artisanale de Pont de Vaux (UCAP) au Client et/ou aux bénéficiaires desdits chèques cadeaux

Article 4 : LIVRAISON ET TRANSPORT

Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de la remise de ceux-ci, bordereau de livraison ou d'expédition signé et tamponné. Les éventuels dommages constatés à la réception des chèques cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté des Unions Commerciales et artisanales gérants les chèques cadeaux, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le transfert de risque est opéré dès la livraison.

Article 5 : PRIX CONDITIONS DE PAIEMENT

Les chèques cadeaux sont payés au comptant sans escompte le jour de la commande. Tout retard de paiement entraînera le versement d'intérêts de retard dont le montant sera celui qui résulte de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal (loi n°892-1442 du 31.12.1992 article 3-1 al.3) ces intérêts seront calculés sur la somme restant due, à compter de la date d'émission de la facture. En outre, le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable. Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement au référent local, en cas de non-respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques non encore payés.

Article 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

(Loi 80-335 du 12.05.1980) La propriété des chèques Bresse-Val de Saône livrés est réservée à l'UCAP jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus. A défaut de paiement à l'échéance, l'UCAP se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

Article 7 : OBLIGATIONS

L'UCAP s'engage à assurer la production et la fourniture des chèques Bresse-Val de Saône.

L'UCAP s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant les chèques Bresse-Val de Saône. L'Association met à la disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur le site internet www.chequecadeau-bvs.fr.

En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèque cadeau Bresse-Val de Saône ou toute autre défaillance dudit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'UCAP.

Article 8 : PERTE OU VOL

L'UCAP ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques Bresse-Val de Saône intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque par les réseaux agréés ne sera possible.

Article 9 : TRIBUNAUX COMPETANTS

Toute contestation relative à l'interpellation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Bourg en Bresse.

CONDITIONS URSSAF

Utilisations prévues par l'URSSAF :

Plafond 2019: 169 € par événement et par bénéficiaires conformément à la circulaire ACOSS du 03/12/96.

Autres Utilisations : elles sont tolérées par l'URSSAF à condition que les bénéficiaires reçoivent moins de 169€ (tous cadeaux confondus) durant l'année 2019.

Code	Evènement	Code	Rayons autorisés	Code	Evènement	Code	Rayons autorisés
101	Fête des Mères	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	104	Fête des Femmes	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs
102	Fête des Pères	102	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	107	Fête du Personnel	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
103	Fêtes des Mères et des Pères	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	108	Fête de fin d'année	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
109	Fête Ste Catherine	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	109	Fête Ste Catherine	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
201	Naissance	201	Puériculture, Lafayette, jouets, Mobilier enfants	304	Médaille du travail	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro
202	Mariage / PACS	202	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
301	Départ à la Retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
305	Retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
400	Rentrée Scolaire : par enfant jusqu'à 26 ans (révolus dans l'année)	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro				
500	Noël	801	Cadeaux tous rayons sauf alimentation				
501	Noël des enfants : par enfant jusqu'à 16 ans (révolus dans l'année civile)	500	Jouet, jeux, Vêtements, Sport, Audio-visuel				
502	Noël des adultes	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	Le choix de l'évènement détermine obligatoirement les rayons autorisés.			